

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE
Séance du 17 novembre 2014

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	10/11/2014
Date d'affichage	18/11/2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept novembre, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, Mme SERRE F., M. LEPRINCE R., M. KNAJDER M., M. HENRY G., M. VOILQUIN A., Mme LULLO E., Mme BAVOUX F., Mme GAND E., M. LEPAGE J-N., Mme ROUX A., Mme NAWROCKI B., M. LEPAGE P.

Absent excusé : M. WATRIN Frédéric donnant pouvoir à M. DUMONT Jean-Claude.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

BAIL DU PRESBYTERE

2014-11-D09

Le bail du presbytère arrivant à échéance le 31 décembre 2014, le conseil municipal, autorise le Maire à renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2015, le bail de location à l'association diocésaine de Verdun pour une durée de 6 années avec un loyer annuel de 320 €, révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE au 3^{ème} trimestre de l'année précédente. Les impôts fonciers seront à la charge du locataire.

Le conseil municipal précise qu'il récupérera le presbytère si celui-ci n'était plus occupé par un prêtre.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20141117-2014-11-D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2014